

L'essentiel de la Matinale... du 11 février 2010

4 bonnes raisons de faire évoluer les pratiques

1. Vivre ensemble : à réapprendre

Le cloisonnement des fonctions urbaines est de plus en plus important. Il entraîne la spécialisation des quartiers. La séparation des espaces privés et des espaces publics est de plus en plus forte. Cette évolution de nos cités entraîne des difficultés de cohabitation par une perte du savoir-vivre en commun

2. Le changement de logement : à fluidifier et rendre possible localement

Les trajectoires résidentielles peuvent se réaliser à une échelle d'agglomération ... Mais ne sont pas toujours possibles dans de plus petits périmètres de vie (commune, quartier). La production de logement diversifiés à toute échelle est garantie d'un parcours résidentiel de proximité.

3. La voiture : pour une pratique différente

La voiture guide notre urbanisme depuis plus de 40 ans. Une cité des « longues distances » est à réformer pour adopter un usage raisonné de la voiture. Il convient de retrouver un urbanisme des « courtes distances »

4. La consommation foncière : à réguler de toute urgence

Dans le territoire du SCoT de la Région Mulhousienne, la consommation foncière a été de un ha tous les mois sur la période de référence 82-2000. Cette tendance se doit d'être inversée. Le nécessaire changement relève de la sobriété foncière.

Constat aujourd'hui : une urbanité* malmenée

Un urbanisme récent est encore trop souvent distendu et manquant de cohésion. Néanmoins, on observe sur nos territoires de nombreux signes d'une évolution vers un urbanisme différent

*Urbanité : « politesse qui donne l'usage monde »

Les + des lois "Grenelle"

Les lois Grenelle ont notamment permis des avancées significatives sur les aspects suivants :

A- Le débat, la mobilisation, les moyens portés au niveau national

Elles sont un accélérateur du changement

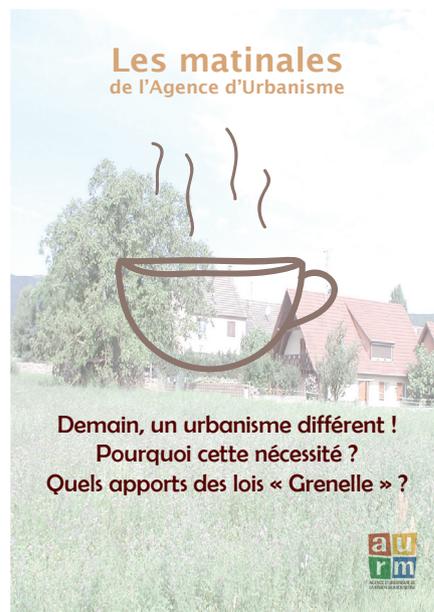
B- Le nécessaire décroissement et élargissement thématique

Urbanisme, déplacement, foncier, commerce, environnement... sont clairement traités en cohérence.

C- Les outils favorables (urbanisme)

En urbanisme, les avancées réglementaires des lois "Grenelle" portent principalement sur :

- Introduction dans le droit de l'urbanisme Notions Energie Climat
- Lien urbanisme commercial
- Objectifs chiffrés de consommation foncière
- Références continuités écologiques...
La loi Grenelle II a une dimension à la fois normative et programmatique aussi bien dans le Scot...
- Conditionnement de l'urbanisation de certaines zones selon les critères de l'environnement ou du transport en commun.
- Rôle phare du commerce (DAC Document d'aménagement commercial),
- Pris en compte du Plan Climat territorial (PCT)
...dans Scot et dans PLU
- Echelle intercommunale privilégiée
- Calendrier d'urbanisation,
- Dépassement COS pour bâtiments performants...



Les mots-clés d'un urbanisme différent

- Anticipation et innovation (procédure, foncier..)
- Gouvernance (articulation des échelles et pouvoirs de décisions)
- Mutualisation (dimension citoyenne)
- Explication (concertation, pédagogie ... percolation des nouvelles données...)
- Rétroviser et périscope (les vertus de la ville ancienne)

Les "Matinales" de l'Agence d'Urbanisme sont des rendez-vous réguliers avec les élus et acteurs du territoire, pour un débat sur un sujet d'actualité.

L'"essentiel" qui vous est proposé ici a été rédigé par : viviane.begoc@aurm.org

Pour toute information sur les "Matinales" : programmes, documents, invitations, etc, contacter cecile.lehr-coquet@aurm.org ou connectez-vous sur notre site internet : www.aurm.org : rubrique "matinales".

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33 Grand'Rue • 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 45 90 00 • Fax : 03 89 46 21 51

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.